



Liquidation apres 3 ans d'inactivités ?

Par **marveljojo75**, le **12/05/2008 à 20:20**

Bonjour,
Suite à des déboires financiers, j'ai du "arrêter" les activités de ma société depuis le mois de Mai 2005.
Via un notaire, j'ai revendu mon bail commercial et remboursé mes différents "crédits". Le reliquat de la vente étant resté sur une sorte de "compte bloqué" (si j'ai bien compris la chose).
Le Notaire m'a conseillé d'attendre 3 ans avant d'entamer une liquidation (je n'avais pas de bonnes relations avec mon comptable et aucun bilan comptable..)
Maintenant que cette période s'est déroulée, je dois recontacter le notaire pour entamer cette liquidation.
Est ce que quelqu'un connaît cette procédure ? le coût ? si je peux faire quelque chose pour accélérer et surtout diminuer les éventuels frais..sachant qu'à l'époque, étant dans l'urgence, je n'avais pas fait de contrat pour les honoraires...donc aucune idée de l'état de ces charges...
Merci d'avance, et bonne journée,
Cordialement,
MJ